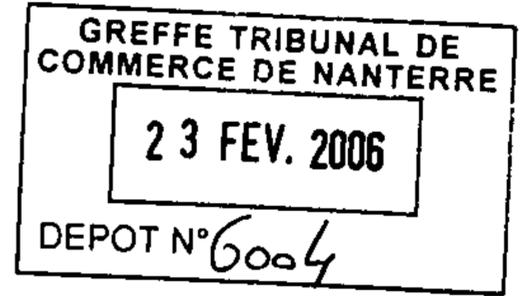


80B1936

KPMG SA

Société d'expertise comptable - commissaire aux comptes
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 5.497.100 Euros
Siège social : Immeuble « Le Palatin »
3 Cours du Triangle – 92939 Paris la Défense
775 726 417 RCS Nanterre



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JANVIER 2006

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le lundi 9 janvier 2006, à 14 heures 30, les actionnaires de la société KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 5.497.100 €, dont le siège social est situé Immeuble « Le Palatin » - 3 Cours du Triangle – 92939 Paris la Défense, se sont réunis, sur convocation du Directoire, au siège social.

L'avis de convocation a été inséré dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions, en date du 13 décembre 2005. Les actionnaires ont été en outre convoqués par lettre qui leur a été adressée le 14 décembre 2005 par le Président du Directoire de la Société.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par René Amirkhanian, Président du Conseil de surveillance.

Sont scrutateurs de l'assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Jean-Luc Decornoy, représentant KPMG Associés
- Jean-François Deroy.

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire Denis Neveux.

Les Commissaires aux comptes de la Société, Edouard Leduc et Evelyne Hénault, ont été dûment convoqués. Evelyne Hénault assiste à l'assemblée et, Nicole Guyot et Claudie Degroote, membres du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont également présentes.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 5 361 385 actions sur les 5 497 100 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....
.....
.....

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de la résolution à caractère extraordinaire.

RÉSOLUTION UNIQUE - Approbation du projet de fusion Société de Révision de Gestion et d'Expertise Comptable - SOREGEX

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- Du projet de traité de fusion établi le 24 novembre 2005 contenant apport à titre de fusion par la Société de Révision de Gestion et d'Expertise Comptable - SOREGEX, société absorbée, de l'ensemble de ses actifs, passifs, biens, droits et obligations à KPMG S.A., société absorbante,
- Du rapport du Directoire et de celui de Monsieur Vincent Baillet, Commissaire aux apports désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, et avoir entendu le rapport verbal du Président du Directoire,

Approuve dans toutes ses dispositions et modalités le traité de fusion susvisé et décide la fusion par voie d'absorption de la Société de Révision de Gestion et d'Expertise Comptable - SOREGEX par KPMG S.A.,

Approuve expressément la transmission universelle du patrimoine de la Société de Révision de Gestion et d'Expertise Comptable - SOREGEX ainsi que l'évaluation qui en a été faite, la valeur nette de l'apport s'établissant à un montant de 476 151,32 €,

Constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'actionnaires ou de tiers,

Constate que l'opération n'entraîne aucun échange d'actions, ni aucune augmentation de capital, KPMG S.A. détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée dans les délais requis par les dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce.

La différence entre la valeur nette du patrimoine transmis et la valeur comptable des actions de la Société de Révision de Gestion et d'Expertise Comptable - SOREGEX dans les comptes de KPMG S.A., soit 126 311,68 €, sera inscrite à l'actif du bilan de KPMG S.A. au sous-compte « mali de fusion » du compte 207000 « Fonds commercial » tel que défini par le Règlement CRC N°04-01 du 4 mai 2004, à concurrence de 108 686,00 € représentant le montant non comptabilisé de la valeur de la clientèle de la société absorbée. Le solde, soit 17 625,68 € représentant la perte réelle sur les titres de la société absorbée, sera comptabilisé en charges financières.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale constate que l'apport fusion effectué par la Société de Révision de Gestion et d'Expertise Comptable - SOREGEX à KPMG S.A. devient définitif.

. 3 .

A l'issue de la présente Assemblée, la fusion de KPMG S.A. avec la Société de Révision de Gestion et d'Expertise Comptable - SOREGEX par voie d'absorption par la première de la seconde deviendra définitive et la Société de Révision de Gestion et d'Expertise Comptable - SOREGEX se trouvera dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15H45.

Il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président
René Amirkhanian

Les Scrutateurs
KPMG Associés, représenté par Jean-Luc Decornoy
Jean-François Deroy

le Secrétaire
Denis Neveux



**Pour copie certifiée
conforme**

Enregistré à : SIE DE NANTERRE DEFENSE

Le 02/02/2006 Bordereau n°2006/201 Case n°4

Enregistrement : 500 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

Le Contrôleur



Ext 1195

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE
(article L. 236-6 du Code de Commerce)

Les soussignés :

1°) - Monsieur Jean-Luc Decornoy, demeurant à Neuilly (92200), 8 avenue de Sainte-Foy,

agissant en qualité de Président du Directoire de la société :

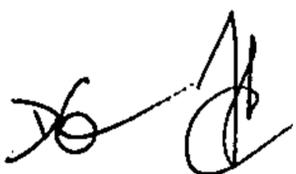
KPMG S.A.
Société d'expertise comptable - commissaire aux comptes
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 5 497 100 €
Siège social : Immeuble "Le Palatin"
3 Cours du Triangle – 92939 Paris La Défense
775 726 417 R.C.S. Nanterre

spécialement habilité à l'effet des présentes par une délibération du Directoire en date du 21 novembre 2005.

2°) - Monsieur Didier Gauthier , demeurant à Louhans (71500), 41 rue du Colombier, agissant en qualité d'ancien Président du Conseil d'Administration de la :

SOCIETE DE REVISION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGEX
S.A. au capital de 289 000 €
41 rue du Colombier
71500 LOUHANS
388 799 215 R.C.S. Chalon sur Saône

Font les déclarations suivantes, conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, à la suite de la fusion aux termes de laquelle la SOCIETE DE REVISION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGEX a transmis son patrimoine à KPMG S.A.



- 1/ Le Président du Directoire de KPMG S.A. et le Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE REVISION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGEX ont signé le 24 novembre 2005 un projet de fusion prévoyant la transmission du patrimoine de la seconde au profit de la première.

Ce projet contient les indications prévues à l'article 254 du décret sur les sociétés commerciales.

Il constate que KPMG S.A. détient la totalité des actions représentant la totalité du capital de la SOCIETE DE REVISION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGEX et l'engagement de la première de maintenir cette détention en permanence jusqu'à la réalisation de la fusion.

En conséquence, les sociétés participantes déclarent soumettre la fusion aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce, qui les dispensent notamment de désigner des commissaires à la fusion et de faire approuver l'opération par l'assemblée générale extraordinaire de la société qui disparaît.

- 2/ Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 1^{er} décembre 2005 et au greffe du Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône le 30 novembre 2005.

Il a fait l'objet d'un avis inséré par la SOCIETE DE REVISION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGEX dans le journal de Saône et Loire, du jeudi 8 décembre 2005 et par la société KPMG S.A. dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par actions, journal d'annonces légales, numéros 338 à 340 du dimanche 4 au mardi 6 décembre 2005.

- 3/ Sur requête de KPMG S.A. en date du 6 octobre 2005, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, par ordonnance du 18 octobre 2005, a désigné Monsieur Vincent Baillet, domicilié à Versailles (78000), 7 rue du Parc de Clagny en qualité de commissaires aux apports.

- 4/ KPMG S.A. a mis à la disposition de ses actionnaires, au siège social, les documents visés à l'article 258 du décret précité, dans le délai imparti.

- 5/ Le commissaire aux apports a établi le 16 décembre 2005 son rapport qui a été déposé immédiatement au siège social.

- 6/ La fusion et l'évaluation des apports consentis ont été approuvés par les actionnaires de KPMG S.A., réunis en assemblée générale le 9 janvier 2006.

Cette approbation a notamment entraîné la réalisation définitive de l'opération et la dissolution sans liquidation de la SOCIETE DE REVISION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGEX.

Aucune modification n'a été apportée aux statuts de KPMG S.A., la fusion ne s'étant pas traduite par une augmentation de son capital, mais seulement par la constatation d'un mali de fusion.

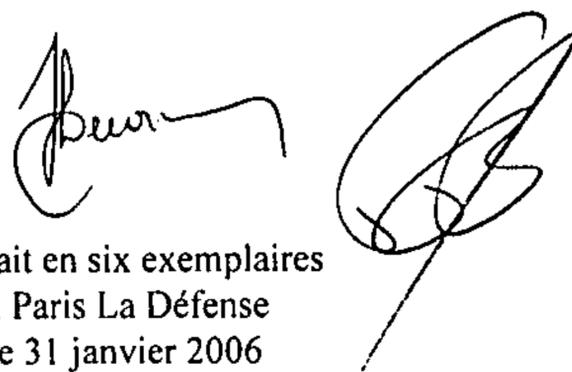
- 7/ L'avis de dissolution de la SOCIETE DE REVISION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGEX a été publié dans le Journal de Saône et Loire, journal d'annonces légales, le 25 janvier 2006.



En conséquence, les soussignés déclarent que la fusion réalisée entre la SOCIETE DE REVISION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGEX et KPMG S.A. a été faite en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre à l'appui de la présente déclaration de régularité et de conformité, deux extraits certifiés conformes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte de KPMG S.A. en date du 9 janvier 2006, enregistrés auprès de la recette des impôts.

Une copie de la présente déclaration sera également déposée au greffe du Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône à l'appui de la demande de radiation de la SOCIETE DE REVISION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOREGEX du registre du commerce et des sociétés.



Fait en six exemplaires
A Paris La Défense
Le 31 janvier 2006